

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

FACILITER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS, POUR UN «
ERASMUS DE L' APPRENTISSAGE » - (N° 1179)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Maillard

ARTICLE 3 BIS

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« les mobilités d'apprentissage »

les mots :

« la mobilité des apprentis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.